

Statistique sur les dépenses d'assurance maladie

Journal des évènements



Cnam

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	2
2. ANNEE 2020.....	3
JANVIER 20.....	3
FEVRIER 20.....	3
MARS 20.....	3
AVRIL 20.....	4
MAI 20.....	4
JUIN 20.....	6
JUILLET 20.....	6
AOUT 20.....	6
SEPTEMBRE 20.....	7
OCTOBRE 20.....	8
NOVEMBRE 20.....	8

1. Introduction

Ce document présente l'historique des ajouts de prestations ou révisions de nomenclatures ou de corrections effectuées sur les séries en date de soins ou en date de remboursement.

2. Année 2020

Date	Ajouts/ Modifications/ Errata	Statistique mensuelle en date de remboursement au titre du mois M.	Statistique mensuelle en date de soins au titre du mois M-2
Janvier 20	<ul style="list-style-type: none"> • Erratum : La statistique mensuelle est RG+RSI. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler
Février 20	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler
Mars 20	<ul style="list-style-type: none"> • IFAQ Psychiatrie au niveau des cliniques privées Poste QQN Psychiatrie. • Aides financières aux professionnels de santé au niveau des centres de santé honoraires. 	<ul style="list-style-type: none"> → création de la ligne « IFAQ Psychiatrie». → création de la ligne « Aides financières aux professionnels de santé». 	<ul style="list-style-type: none"> • Erratum : La statistique mensuelle est RG+RSI.

<p>Avril 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnités vacances COVID19 Professionnels de santé. • Aides transitoire transporteurs - FIR. • Honoraire de dispensation adaptée dans le poste médicaments. 	<p>→ création de la ligne « Indemnités vacances COVID19 Professionnels de santé».</p> <p>→ création de la ligne « Aides transitoire transporteurs - FIR».</p> <p>→ création de la ligne « Honoraire de dispensation adaptée».</p>	<p>Erratum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la ligne « Indemnités vacances COVID19 Professionnels de santé » dans le poste « autres » • Intégration de la ligne « Honoraire de dispensation adaptée» dans le total « médicaments»
<p>Mai 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avance compensation perte d'activité omnipraticiens - COVID. • Avance compensation perte d'activité spécialiste - COVID. • Avance compensation perte d'activité dentistes - COVID. • Avance compensation perte d'activité sages-femmes - COVID. • Avance compensation perte d'activité infirmiers - COVID. • Avance compensation perte d'activité masseurs-kinésithérapeutes - COVID. • Avance compensation perte d'activité 	<p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des omnipraticiens – COVID».</p> <p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des spécialistes – COVID».</p> <p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des sages-femmes – COVID».</p> <p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des dentistes – COVID».</p> <p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des infirmiers – COVID».</p> <p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des laboratoires – COVID».</p>	<p>Erratum :</p> <p>➤ Intégration des 14 lignes « Avance compensation perte d'activité » pour les postes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Généralistes • Spécialistes • Dentistes • Sages-femmes • Infirmiers • Masseurs-kinésithérapeutes • Orthoptistes • Orthophonistes

	<p>orthophonistes - COVID.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avance compensation perte d'activité orthoptistes - COVID. • Avance compensation perte d'activité pédicures - COVID. <ul style="list-style-type: none"> • Avance compensation perte d'activité des laboratoires – COVID. • Avance compensation perte d'activité des pharmaciens – COVID. • Avance compensation perte d'activité sur la LPP – COVID. • Avance compensation perte d'activité des transporteurs– COVID • Avance compensation perte d'activité des centres de santé– COVID. 	<p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des masseurs-kinésithérapeutes – COVID».</p> <p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des orthophonistes– COVID».</p> <p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des orthoptistes – COVID».</p> <p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des pédicures – COVID».</p> <p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des Pharmaciens – COVID».</p> <p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des LPP – COVID».</p> <p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des Transporteurs – COVID».</p> <p>→ création de la ligne « Avance compensation perte d'activité des centres de santé – COVID».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pédicures • Médicaments de ville • Laboratoires • LPP • Transports • Centres de santé
--	---	--	--

<p>Juin 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique avancée infirmier 	<p>→ Intégration dans la ligne « AMI Soins infirmiers ».</p>	<p>→ Intégration dans la ligne « AMI Soins infirmiers ».</p>
<p>Juillet 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler 	<p>→ Rien à signaler.</p>	<p>→ Rien à signaler.</p>
<p>Août 20</p>	<p>Erratum :</p> <p>Rétropolation des tables pour les soins de ville de janvier à juillet 2020 liée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'exclusion de prestations LPP relevant du FIDES qui était intégrées aux dépenses de soins de ville. - à l'isolation du capital décès et invalidité des TI dans de nouvelles séries 1181 (Prestations décès des indépendants) et 11741 (Invalidité des indépendants), qui étaient rejetées car elles relevaient de la branche retraite. - à la prise en compte des nouveaux taux de remboursements pour les prestations 3327 et 3328 qui sont passés de 30% à 15% pour le Régime Général et de 80% à 65%. - à la prise en compte du taux de remboursement à 90% pour les prestations 3364 	<p>→ Rien à signaler.</p>	<p>→ Rien à signaler.</p>

	<p>à 3366, 3380 et 3383 à 3390 qui n'étaient pas pris en compte dans la statistique mensuelle.</p> <p>-Intégration des données de la caisse 999 dans la statistique mensuelle.</p> <p>Rétropolation des tables pour les tables hosp janvier à juillet 2020 liée :</p> <p>-à l' Ajout de prestations LPP dans le filtre FIDES.</p> <p>- au Transfert des prestations 3311, 3312, 3313 et 3341 de la série 122432 (spécialités pharmaceutiques) vers la série 12262Z (autres SSR).</p>		
Septembre 20	<ul style="list-style-type: none"> • Rien à signaler 		<p>→ Rétropolation des tables soins de ville de janvier à juillet 2020 (cf. Erratum Statistique Août 2020)</p> <p>Changements et mise en forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression des trois lignes masquées « médicaments remboursés à 30%, 65% et 100% ». • Rectification de quelques formats de cellules. • Ajustement des logos « Assurance Maladie » et « Autorité la statistique publique ». • Insertion de note (b) en PCAP

			<p>pour lier la colonne avec sa ligne de référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de « jusqu'au » par « au » dans la colonne du cumul.
Octobre 20	<p>Erratum :</p> <p>Rétropolation de la table pour les soins de ville de septembre 2020 liée :</p> <p>- à la Prise en compte du nouveau taux de remboursement à 65% des prestations 3364, 3365 et 3366 (honoraires de dispensations non individualisables).</p>	→ Rien à signaler.	<p>→ Erratum :</p> <p>Rétropolation de la table pour les soins de ville de septembre 2020 liée : (<i>intégration dans les lignes existantes pas de création de lignes</i>)</p> <p>- à la Prise en compte du nouveau taux de remboursement à 65% des prestations 3364, 3365 et 3366 (honoraires de dispensations non individualisables).</p>
Novembre 20	•Rien à signaler	→ Rien à signaler.	→ Rien à signaler.